



POLYTECH[®]
GRENOBLE



Guide des stages

Année 2020-2021



A Sommaire

A	Sommaire	2
B	Introduction	3
C	Informations générales	4
	C.1. Extraits du règlement des études 2020-2021 de Polytech Grenoble	4
	C.2. Dates et durées	5
	C.3. Contacts	6
D	Trouver un stage	7
E	Préparer son stage	9
	E.1. Stage en France	9
	E.2. Stage à l'étranger	9
	E.3. Pour tous les stages	10
F	Etablir une convention	11
	F.1. Etapes à respecter :	12
	F.2. Annexes à la convention :	13
	F.3. Précision – crise sanitaire	13
G	Pendant le stage	14
	G.1. Enseignant-référent et tuteur dans l'organisme d'accueil	14
	G.2. Déplacements au sein de l'organisme d'accueil	14
	G.3. Absence pendant le stage	14
	G.4. Droits relatifs aux conditions de vie et de travail au sein de l'organisme d'accueil	14
	G.5. Accident du travail	15
	G.6. Etablir un avenant	15
H	A la fin du stage	16
	H.1. Attestation de fin de stage	16
	H.2. Evaluation du stage par le stagiaire	16
	H.3. Rapport de stage	16
	H.4. Soutenances	17
I	Questions diverses	18
	I.1. Est-il possible de faire un VIE à la place d'un stage ?	18
	I.2. Est-il possible de faire un stage en laboratoire ?	18
	I.3. Les associations doivent-elles gratifier les stagiaires ?	18
	I.4. Est-il possible de faire son stage sous contrat de travail ?	18

B Introduction

Le stage est un moment important dans l'obtention du cycle d'ingénieur :

- *Il permet à l'étudiant.e de mobiliser les connaissances acquises à l'école dans des situations professionnelles et donc de faire le point sur ses compétences,*
- *Il offre la possibilité de découvrir des orientations professionnelles possibles et de valider à travers ses expériences son projet professionnel,*
- *Il ouvre les portes de l'univers professionnel à l'étudiant.e qui va découvrir les codes et la culture de l'organisme d'accueil, tout en développant son réseau professionnel,*
- *C'est une expérience longue et intense, parfois à l'étranger, souvent très plaisante, qui reste inoubliable dans sa carrière.*

En résumé, le stage, c'est une belle histoire qui se raconte souvent, à son tuteur, à son jury de soutenance, à ses futurs employeurs... Et pour que l'histoire soit belle, il faut la choisir avec précaution (sujet, lieu, type d'entreprises), avec rigueur et responsabilité (suivi de la convention, respect des procédures) et la vivre avec intensité. Ce guide, régulièrement actualisé, servira de référence pour la gestion des stages en entreprise à Polytech Grenoble, du choix jusqu'à la soutenance.

Le service relations entreprises et le service scolarité vous souhaitent d'excellents stages.

C Informations générales

Le stage est une **période temporaire** de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution ou non de crédits européens (ECTS) dans le cadre d'un cursus pédagogique. C'est l'occasion de mettre en pratique des connaissances acquises lors de la formation.

C.1. Extraits du règlement des études 2020-2021 de Polytech Grenoble

C.1.1. Cycle ingénieur

« Un élève ingénieur doit avoir eu au moins deux expériences en entreprise, validées par la spécialité, avec un minimum de 28 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur, suivant les recommandations de la CTI. Un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines [R&O 2020]. Le profil de l'ingénieur formé aura alors une composante recherche affirmée.

En fin de troisième année, un élève ingénieur doit avoir eu une expérience professionnelle en entreprise d'une durée minimale de 4 semaines, validée par la spécialité.

Les stages de quatrième et cinquième année sont obligatoires. Celui de quatrième année doit être de 6 semaines minimum ; celui de fin d'étude doit être de 4 mois minimum à 6 mois maximum.

En ce qui concerne les stages et expériences professionnelles obligatoires pour les spécialités de Polytech Grenoble, les durées minimales sont précisées dans les annexes 1, 2 et 3 pour les années 3, 4 et 5 respectivement.

Une convention de stage doit être établie pour tout stage. L'élève ingénieur ne pourra pas commencer son stage tant que la convention de stage ne sera pas signée par toutes les parties. Les stages d'année

5 ne pourront se prolonger au-delà de la date du jury de diplôme. Les stages d'année 4 ne pourront se prolonger au-delà de la date du jury d'année. Les stages d'année 3 ne pourront se prolonger au-delà de fin août de l'année en cours.

Tout stage obligatoire donne lieu à la rédaction d'un rapport. Il est suivi en principe d'une soutenance orale devant un jury. La note finale tient compte de tous ces aspects. Le rapport peut être rédigé en français ou en anglais, notamment lorsque les stages sont effectués dans un pays étranger non francophone, ou lorsque la langue de travail de l'entreprise d'accueil n'est pas le français. »

C.1.2. PEIPA

- Durée : Expérience professionnelle sur justificatif de 4 semaines minimum et/ou 140 heures étalées sur plusieurs périodes (contrat de travail ou convention de stage).
- A faire pendant les 2 ans du PEIP ou l'année précédant le PEIP.
- Evaluation : Rapport écrit noté (voir consignes en page 14).

C.1.3. PEIPC

- Durée : Expérience professionnelle sur justificatif de 4 semaines minimum et/ou 140 heures étalées sur plusieurs périodes (contrat de travail ou convention de stage).
- Expériences antérieures acceptées (emploi rémunéré de plus de 4 semaines).
- Evaluation : Mini-rapport de 3 pages. Le quitus obtenu est nécessaire à la validation du semestre 4.

C.2. Dates et durées

Spécialité	Durée <u>minimale</u> du stage	Dates
PEIP		
PEIPA	Pas de stage obligatoire ⇒ obligation de justifier d'une expérience professionnelle de 4 semaines ou 140h de travail effectif	
PEIPC		
ANNEES 3		
Géotechnique et génie civil	6 semaines	du 25/05/2021 au 02/07/2021
Prévention des risques	6 semaines	Selon les spécialités
Matériaux	8 semaines	
Informatique et électronique des systèmes embarqués	Pas de stage obligatoire (obligation de justifier d'une expérience professionnelle de 4 semaines)	Selon les spécialités
Informatique		
Technologies de l'information pour la santé		
ANNEES 4		
Géotechnique et génie civil	9 semaines	GGC 4 : 25/05/2021
Prévention des Risques	12 semaines	Départ aux alentours du 10/05/2021 (selon l'emploi du temps de la spécialité)
Matériaux	12 semaines	
Informatique et électronique des systèmes embarqués	12 semaines	
Informatique	12 semaines	
Technologies de l'information pour la santé	12 semaines	
	2 semaines (stage hospitalier)	Du 26/04/2021 au 07/05/2021
ANNEES 5		
Il est vivement recommandé de terminer le stage avant la date de soutenance		
Géotechnique et génie civil	22 semaines	GGC 5 : 12/04/2021
Prévention des risques		Autres spécialités : départ aux alentours du 05/04/2021 (selon l'emploi du temps de la spécialité) avec possibilité de terminer au plus tard à la date du jury de diplôme.
Matériaux		
Informatique et électronique des systèmes embarqués		
Informatique		
Technologies de l'information pour la santé		

La durée d'un stage ne peut pas excéder 6 mois dans un même organisme.

Le calcul de la durée du stage a été harmonisé sur la base de 7 heures de présence effective correspondant à un jour de stage et 22 jours de présence effective correspondant à un mois de stage. (A titre indicatif pour déterminer si le stage n'excède pas une durée de 6 mois : 1 mois = 154 h, 6 mois = 132 jours = 924 h).

C.3. Contacts

Spécialité	Contacts administratifs et pédagogiques	
PEIP Contact administratif : polytech-peip@univ-grenoble-alpes.fr		
PEIPA	Responsable stages : E. Trehoust	emmanuelle.trehoust@univ-grenoble-alpes.fr
PEIPC	Responsable stages : C. Durand	christophe.durand@cea.fr
Spécialité GGC Contact administratif : polytech-ggc-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
GGC année 3	Responsable stages : S. Schwartz	stephane.schwartz@univ-grenoble-alpes.fr
GGC année 4	Responsable stages : G. Bièvre	gregory.bievre@univ-grenoble-alpes.fr
GGC année 5	Responsable stages : F. Vieux-Champagne	florent.vieux-champagne@univ-grenoble-alpes.fr
Spécialité IESE Contact administratif : polytech-iese-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
IESE année 3	Responsable stages : M. Kogelschatz	martin.kogelschatz@univ-grenoble-alpes.fr
IESE année 4	Responsable stages : D. Eon	david.eon@univ-grenoble-alpes.fr
IESE année 5	Responsable stages : M. Kogelschatz	martin.kogelschatz@univ-grenoble-alpes.fr
Spécialité INFO Contact administratif : polytech-info-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
INFO année 4	Responsable stages : J-F. Mehaut	jean-francois.mehaut@univ-grenoble-alpes.fr
INFO année 5	Responsable stages : J-F. Mehaut	jean-francois.mehaut@univ-grenoble-alpes.fr
Spécialité MAT Contact administratif : polytech-mat-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
MAT année 3	Responsable stages : C. Durand	christophe.durand@cea.fr
MAT année 4	Responsable stages : G. Maitrejean	guillaume.maitrejean@univ-grenoble-alpes.fr
MAT année 5	Responsable stages : E. Beaugnon	eric.beaugnon@univ-grenoble-alpes.fr
Spécialité PRI Contact administratif : polytech-pri-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
PRI année 3	Responsable stages : J-M. Flaus	jean-marie.flaus@grenoble-inp.fr
PRI année 4	Responsable stages : S. Caroly	sandrine.caroly@univ-grenoble-alpes.fr
PRI année 5	Responsable stages : J-M. Flaus	jean-marie.flaus@grenoble-inp.fr
Spécialité TIS Contact administratif : polytech-tis-scol@univ-grenoble-alpes.fr		
TIS année 3	Responsable stages : J-L. Bosson P. Calabrese	jean-luc.bosson@imag.fr pascale.calabrese@univ-grenoble-alpes.fr
TIS année 4	Responsable stages : F. Dubost	fabrice.dubost@univ-grenoble-alpes.fr
TIS année 5	Responsable stages : C. Berrut	catherine.berrut@imag.fr

D Trouver un stage

La recherche d'un stage s'apparente à celle d'un emploi : il faut cibler les organismes en rapport avec votre projet professionnel, leur envoyer un CV et une lettre de motivation.

Votre candidature écrite est la première étape dans la sélection des candidats, vous devez la préparer avec soin.

Cette première étape franchie, dans la majorité des cas un entretien vous sera proposé.

Avant de se lancer, il faut être au clair avec les objectifs du stage, la durée et les dates à proposer aux organismes. Il est donc important de bien se renseigner auprès de votre enseignant.e responsable des stages.

Si vous estimez avoir besoin d'aide pour mettre à jour, améliorer votre CV, vous avez accès à un accompagnement individuel :

- Avec le **service carrière de l'institut d'ingénierie et de management Grenoble INP**

Les ateliers carrière : pour être bien préparé dans sa recherche de stage ou d'emploi (CV et lettre de motivation, simulations d'entretien, ateliers LinkedIn), inscription au lien suivant :

<https://grenoble-inp.jobteaser.com/fr/events/77522-ateliers-carriere-2020-2021-a-distance>

(vous devez vous connecter à l'aide de vos identifiants habituels pour accéder aux services numériques)

- Avec le **service de correction de CV en ligne proposé par myCVfactory** :

<https://polytech-grenoble.mycvfactory.com>

Ce service est réservé uniquement aux étudiant.e.s de dernière année. Vous devrez vous connecter avec votre adresse étudiante @etu.univ-grenoble-alpes.fr



Les plateformes JOBTEASER

Vous avez accès à deux plateformes JobTeaser sur lesquelles vous pourrez consulter des offres de stages et un ensemble de ressources pour vous accompagner dans votre recherche

Career Center JobTeaser du réseau Polytech

Les partenaires industriels de l'Ecole et du réseau déposent des **offres de stage** sur la plateforme Jobteaser du réseau Polytech : <https://polytech.jobteaser.com/>

Vous avez l'accès à partir du site de l'école : Entreprises/Les stages/Offres de stage / Accès aux espaces étudiants

Pour vous connecter à la plateforme vous devez vous identifier avec votre identifiant réseau **nom.prenom@polytech-reseau.net** qui vous a été communiqué par le service relations entreprises au mois de décembre.

Si vous n'arrivez pas à vous connecter contactez : nadine.chatti@univ-grenoble-alpes.fr

Career Center de Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management

En tant qu'étudiant.e de Polytech Grenoble vous avez également accès à la plateforme de Grenoble INP à partir de laquelle vous retrouverez toutes les offres de stages proposées à l'ensemble des étudiants de l'institut d'ingénierie et de management.

<https://grenoble-inp.jobteaser.com/>

Vous pouvez aussi consulter les rapports de stages des années antérieures.

Plus d'informations sur le site de Polytech.

Rubrique : Entreprises/Les stages / Conventions et rapports

[Lien vers les rapports de stage à consulter](#)

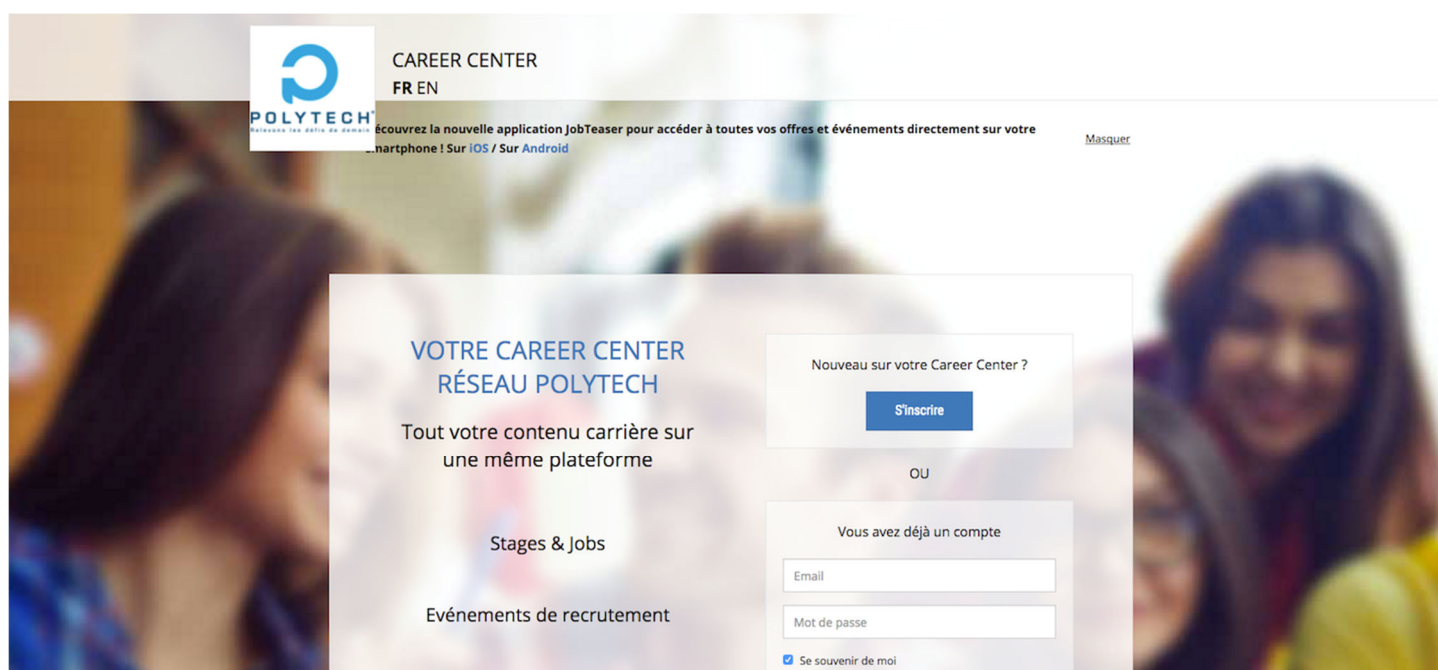
Ces liens pourront aussi vous aider dans votre recherche :

- UGA : <https://pstage-uga.grenet.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml>
- Studyrama : www.studyrama-emploi.com/
- ONISEP : www.onisep.fr
- Portail étudiant : www.etudiant.gouv.fr
- Handi-U pour les étudiants en situation de handicap : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-2059>

Pour les étudiant.es qui souhaitent **partir à l'étranger**, le service des relations internationales de Polytech pourra vous aider dans votre recherche de stage :

Peggy Fogeron & Brice Duhamel – bureau 208 – polytech.relint@univ-grenoble-alpes.fr

N'hésitez pas à démarcher les entreprises, il est de la **responsabilité de l'élève de trouver son stage**.



The image shows a screenshot of the Polytech Career Center website. At the top left, there is a logo for Polytech and the text 'CAREER CENTER FR EN'. Below this, there is a banner for a new application called 'JobTeaser' with the text: 'Découvrez la nouvelle application JobTeaser pour accéder à toutes vos offres et événements directement sur votre smartphone ! Sur iOS / Sur Android'. To the right of this banner is a 'Masquer' link. The main content area features a large heading: 'VOTRE CAREER CENTER RÉSEAU POLYTECH'. Below this heading, it says 'Tout votre contenu carrière sur une même plateforme'. There are two main sections: 'Stages & Jobs' and 'Événements de recrutement'. On the right side, there is a login/signup form. It starts with the question 'Nouveau sur votre Career Center ?' and a blue 'S'inscrire' button. Below this is the word 'OU'. Then, it asks 'Vous avez déjà un compte' and provides input fields for 'Email' and 'Mot de passe'. There is also a checkbox labeled 'Se souvenir de moi' which is checked.

E Préparer son stage

E.1. Stage en France

E.1.1. Responsabilité civile :

Avant votre départ en stage, vous devez fournir à votre gestionnaire **une attestation de responsabilité civile formation/activités scolaires mentionnant votre nom – prénom et couvrant l'année 2020/2021.**

(Pas d'attestation locative.)

E.1.2. Gratification :

La gratification est **obligatoire dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois pour tous les établissements d'accueil en France** (l'obligation de gratification est déclenchée à compter du 44^{ème} jour, soit la 309^{ème} heure).

Elle est calculée à l'heure de présence effective de l'étudiant.e et est due à compter du premier jour du premier mois du stage. Elle est versée mensuellement.

Votre convention devra indiquer un **montant brut de gratification par heure.**

Le montant minimal pour tous les établissements d'accueil est fixé à 15% du plafond de la sécurité sociale.

Gratification minimale par heure de stage : 3,90 euros (taux valable en 2021).

⇒ simulateur de calcul de la gratification :

www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire

E.2. Stage à l'étranger

Le service des Relations Internationales doit être systématiquement informé à l'adresse de courriel suivante :

peggy.fogeron@univ-grenoble-alpes.fr

⇒ Veuillez indiquer dans le **sujet du courriel** : Stage Etranger 2021 confirmé + Nom-Prénom

⇒ Veuillez préciser dans le **corps du courriel** : votre spécialité / votre année, le nom de l'entreprise ou laboratoire, le pays et les dates du stage

Sont interdits les stages qui se déroulent dans les pays dont l'ensemble du territoire est classé «déconseillé sauf raisons impératives», et a fortiori «formellement déconseillé» par le Ministère des Affaires Etrangères (www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/).

Pour les stages qui se déroulent dans des pays dont une partie du territoire est identifiée comme une zone «déconseillée sauf raison impérative» et a fortiori «formellement déconseillée», vous devez informer votre responsable de stages et contacter le service des relations internationales de Polytech :

Brice Duhamel & Peggy Fogeron – bureau 208 – polytech.relint@univ-grenoble-alpes.fr

E.2.1. Inscription sur le site du ministère des affaires étrangères :

Il est obligatoire de vous inscrire sur Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Avant votre départ, vous devez fournir un justificatif d'inscription à votre gestionnaire.

E.2.2. Responsabilité civile :

Avant votre départ en stage, vous devez fournir à votre gestionnaire une **attestation de responsabilité civile formation/activités scolaires mentionnant votre nom – prénom et couvrant l'année 2020/2021. Pas d'attestation locative.**

Pour les départs à l'étranger, votre attestation doit mentionner **le nom du pays et couvrir la totalité de la période de stage (dates de début et fin de séjour obligatoires).**

E.2.3. Couverture sécurité sociale :

Dans l'espace économique européen : une carte spécifique CEAM vous sera délivrée par votre sécurité sociale.

Hors Union Européenne : Il vous appartient de souscrire les assurances nécessaires.

Cas particulier : quelques pays ont signé des accords spécifiques (Québec, ...).

Dans tous les cas, renseignez-vous sur www.cleiss.fr/docs/regimes/index.html

E.2.4. Gratification :

Il n'y a pas d'obligation de gratification pour les stages à l'étranger.

E.2.5. Consignes particulières – crise sanitaire

Toutes les mobilités (Europe et reste du monde) sont autorisées sous réserve que les 4 conditions cumulatives suivantes soient remplies :

1. Les frontières du pays sont ouvertes et les liaisons aériennes rétablies à la date du départ de l'étudiant. L'étudiant communique ses dates de départ et références de vol à sa composante.
➤ sites de référence : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-auxvoyageurs/conseils-par-pays-destination/> et <https://reopen.europa.eu/fr/>)
2. Les conditions sanitaires (ex : quatorzaine exigée) et de circulation dans le pays sont connues et compatibles avec le projet de mobilité de stage ; L'étudiant assume à sa charge l'intégralité des frais occasionnés par sa mobilité, y compris de retour en France en cours de semestre.
3. Les conditions d'exercice du stage dans l'établissement d'accueil ont été vérifiées et permettent de garantir la sécurité sanitaire de l'étudiant;
4. L'étudiant a soumis à sa composante un "plan B" en cas d'impossibilité d'effectuer le stage, (autre lieu de stage en conformité avec le protocole sanitaire ou télétravail lorsque les modalités de réalisation auront été validées par la composante)

E.3. Pour tous les stages

E.3.1. Deux tuteurs :

- Un.e enseignant.e-référent.e au sein de l'école
- Un.e tuteur.rice de stage au sein de l'organisme d'accueil

E.3.2. Déplacements au cours du stage :

Avant l'établissement de la convention, vous devez demander à votre organisme d'accueil si des déplacements sont à prévoir au cours du stage. Si oui, il faut indiquer les dates ainsi que le lieu du déplacement sur la convention. Si ces éléments ne sont pas connus avant le début du stage, il faudra faire un avenant à la convention de stage le plus tôt possible.

F Etablir une convention

Les stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage conclue entre le/la stagiaire, l'organisme d'accueil (direction de l'organisme), l'établissement d'enseignement (directeur.rice de Polytech ou directeur.rice administratif).

- ⚠ **La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début du stage. L'étudiant.e a interdiction de commencer son stage tant que la convention n'est pas signée.**
- ⚠ **Afin de respecter les dates limites de fin de stage pour l'année 2020-2021, aucune convention de stage ne sera éditée par le service de scolarité après le 2 juillet 2021 (fin de l'année universitaire).**



L'application Pstage est mise à disposition des étudiant.e.s pour la saisie des informations qui figureront sur la convention.

Pstage est accessible via le site internet de l'école Polytech Grenoble :
Rubrique Entreprises/Les stages

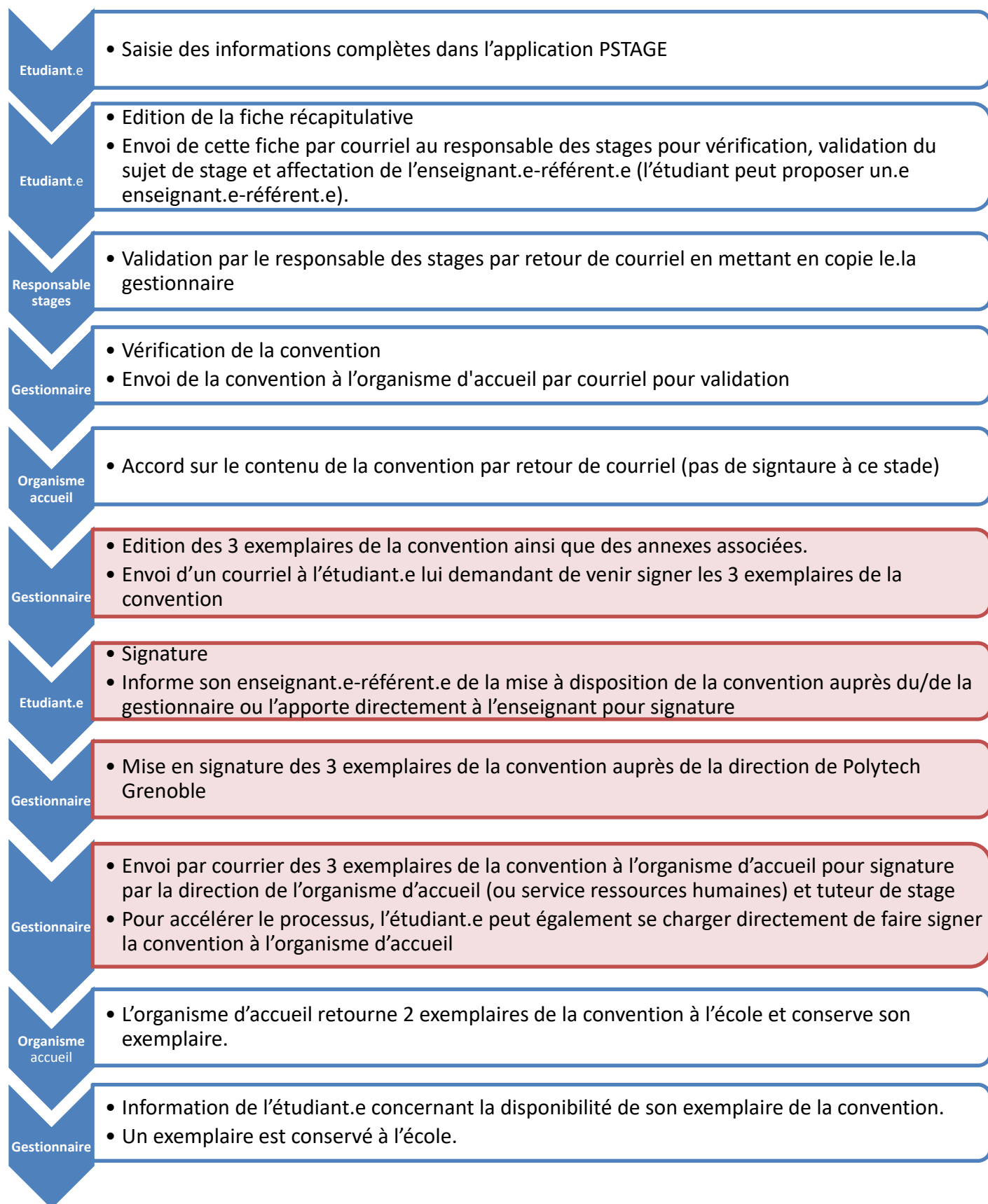
Le **guide d'utilisation de l'application Pstage** est également disponible sur **le site internet de l'école Polytech Grenoble :**
Rubrique Entreprises/Les stages/Conventions et rapports

L'utilisation de la convention PStage est à privilégier mais il arrive que certains organismes d'accueil aient leur propre modèle de convention. Il sera possible d'utiliser la convention type de l'organisme d'accueil mais vous devez envoyer au préalable le modèle de convention à votre gestionnaire pour vérification. Dans le cadre d'un départ en stage via une convention de partenariat international, il est possible que vous n'ayez pas de convention mais une lettre d'acceptation ou un learning agreement.

- ⚠ **Dans tous les cas, la saisie dans PStage des informations est obligatoire même si la convention utilisée est celle de l'organisme d'accueil (En revanche la convention Pstage n'est pas éditée).**

F.1. Etapes à respecter :

⚠ Compter un minimum de 3 semaines pour le circuit de la convention.



*** Compte tenu du contexte sanitaire et du travail à distance, les conventions sont susceptibles d'être traitées électroniquement. Votre gestionnaire vous transmettra les modalités de signature.**

F.2. Annexes à la convention :

- **Fiche stage à l'étranger (annexe H).** Obligatoire pour les stages à l'étranger.
- **Attestation de fin de stage.** Cette attestation devra mentionner la durée effective totale du stage ainsi que le montant de la gratification le cas échéant. Cette annexe est jointe à l'exemplaire organisme d'accueil de la convention. Cette annexe devra vous être remise par l'organisme d'accueil à la fin du stage. Vous devrez conserver cette attestation, à fournir pour une ouverture de droits pour votre retraite (sous conditions).

F.3. Précision – crise sanitaire

F.3.1. Présentiel

Depuis la rentrée 2020, un stage en présentiel peut être effectué, y compris pendant une période de confinement.

Si le travail à distance est à privilégier pour les postes qui le permettent, des stages en présentiel peuvent néanmoins être effectués **lorsque le télétravail n'est pas possible ou pertinent**. **Ce stage requiert toutefois de la part de l'organisme d'accueil un strict respect du protocole national de santé et sécurité (mis à jour le 29 octobre 2020 par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion)** et, le cas échéant, des fiches métiers associées.

Les modèles de conventions de stage délivrés par Pstage sont modifiés pour prendre en compte les différentes modalités de stage et ainsi éviter la rédaction d'un avenant en cas d'aménagement.

F.3.2. Télétravail

Pour les stages prévoyant le télétravail :

Concernant votre adresse de télétravail, vous devez la préciser dans la rubrique "Commentaires sur le temps de travail". Si vous ne la connaissez pas encore, **vous devrez impérativement nous la communiquer par mail, au moment du basculement en télétravail, obtenir l'accord de Polytech et de l'entreprise et bien sûr vous mettre en conformité avec votre assurance**. Merci d'indiquer dans ce cas dans la rubrique "Commentaires..." : En cas de travail à distance, l'adresse de télétravail associée, une fois connue, sera fournie par l'étudiant à son établissement d'enseignement et à son entreprise qui la valideront.

G Pendant le stage

G.1. Enseignant-référent et tuteur dans l'organisme d'accueil

Ce **double encadrement** permet de définir au mieux la mission et les activités durant le stage, mais vise aussi à permettre une acquisition de compétences en lien avec la formation et le diplôme préparé. Ces deux personnes, l'enseignant-référent et le tuteur de stage, sont chargées de vous accompagner efficacement durant le stage et doivent veiller à son bon déroulement et au respect de toutes les dispositions de la convention de stage.

Suivi du stagiaire : Il est demandé à chaque étudiant d'envoyer un pré-rapport au bout de 15 jours de stage à son enseignant-référent (présentation du stage, déroulé du stage, diagramme de Gantt...). Des consignes supplémentaires seront données par les responsables de stages.

G.2. Déplacements au sein de l'organisme d'accueil

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à votre disposition, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un stagiaire.

Lorsque dans le cadre de votre stage, vous utilisez votre propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, vous devez le déclarer expressément à l'assureur du véhicule et, le cas échéant, vous acquitter de la prime correspondante.

G.3. Absence pendant le stage

Vous pouvez faire une demande de congé ou d'autorisation d'absence :

- dans certains cas, il est possible de prévoir dans la convention de stage, en accord avec votre organisme d'accueil et votre établissement, de vous absenter pour passer des examens dans votre établissement (ou après, ce qui donnera lieu à la création d'un avenant)
- si la durée minimale du stage est respectée et s'il y a un accord avec l'organisme, alors il est possible de bénéficier d'autorisations d'absence. Celles-ci sont accordées pour de courtes absences qui n'étaient pas prévues à l'avance (rendez-vous médical par exemple / événement familial soudain)
- **En cas de maladie, un certificat médical doit être fourni à l'organisme d'accueil. En tant que stagiaire les arrêts maladie ne conduisent pas à des indemnités journalières de sécurité sociale.**
- Pour toute absence injustifiée, l'organisme d'accueil avertira le responsable de l'établissement.

G.4. Droits relatifs aux conditions de vie et de travail au sein de l'organisme d'accueil

Votre présence dans l'organisme d'accueil suit les règles applicables aux salariés de l'organisme, et ces règles sont mentionnées dans la convention de stage. Il s'agit :

- de la durée maximale de présence quotidienne et hebdomadaire ;
- de la présence de nuit ;
- du repos quotidien, du repos hebdomadaire, des jours fériés.

Il est interdit de vous confier des tâches dangereuses pour votre santé ou votre sécurité.

Vous bénéficiez de droits et protections au même titre que les salariés concernant le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel. L'organisme d'accueil ne peut apporter des restrictions aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives non justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnelle au but recherché. Si quelque chose vous paraît anormal, vous devez contacter votre tuteur ou enseignant-référent.

- Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de transport conformément aux dispositions en vigueur dans les organismes de droit privé et dans les organismes de droit public. Les dispositions relatives aux frais de mission et à leur remboursement vous sont également applicables. Vous avez accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurant dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil.

Vous avez également accès aux activités sociales et culturelles de l'organisme d'accueil dans les mêmes conditions que les salariés.

Dans le cas où il existe un règlement intérieur, vous devez vous conformer aux dispositions de ce règlement intérieur qui vous sont applicables.

G.5. Accident du travail

L'accident du travail regroupe deux aspects :

- un accident survenu, par le fait ou à l'occasion du stage ;
- un accident de trajet, qui survient lors du parcours normal aller-retour effectué par le stagiaire entre le lieu de travail et son lieu d'habitation.

Il faut immédiatement et impérativement prévenir son organisme d'accueil ainsi que Polytech. Il faut noter le lieu, les circonstances de l'accident et l'identité des témoins éventuels. Un médecin devra vous délivrer un certificat médical indiquant votre état et les conséquences de l'accident. Il faut remplir une feuille d'accident du travail afin de bénéficier de la gratuité des soins dans la limite des tarifs conventionnels.

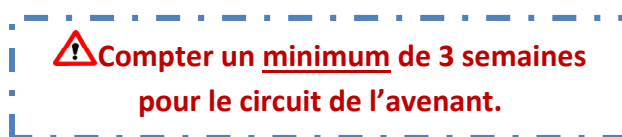
La déclaration d'accident du travail :

Dans le cas d'une gratification inférieure ou égale au plafond légal : Polytech est mentionnée comme employeur au regard de la sécurité sociale.

Dans le cas d'une gratification supérieure au plafond légal, l'organisme d'accueil fait la déclaration en se mentionnant en tant qu'employeur au regard de la sécurité sociale.

Si vous faites un stage à l'étranger, et que vous avez une gratification inférieure ou égale au plafond légal, votre organisme d'accueil doit signaler l'accident à Polytech qui devra faire les déclarations.

G.6. Etablir un avenant



Un avenant doit être rédigé si au cours de votre stage, des modifications ont lieu :

Exemples : évolution du sujet, modification des dates de stages, déplacements...

Tous les avenants seront traités par le service scolarité jusqu'au 2 juillet 2021 inclus, afin de respecter les dates limites de fin de stage pour 2020-2021.

Pour créer un avenant, il vous suffit de reprendre votre convention de stage sur Pstage et de sélectionner l'onglet « Avenant », puis de suivre les instructions. Veuillez ensuite avertir par courriel votre gestionnaire de cette modification sur la convention. Votre gestionnaire fera les vérifications nécessaires puis éditera l'avenant pour signature par toutes les parties.

H A la fin du stage

H.1. Attestation de fin de stage

En annexe de la convention de stage envoyée à l'entreprise, figure une attestation de fin de stage que l'organisme d'accueil doit vous remettre complétée et signée.

L'attestation de stage est indispensable si vous décidez de demander une ouverture de droits pour votre future retraite. En effet, il est désormais possible pour les étudiants qui ont effectué un stage de plus de deux mois d'obtenir des trimestres de retraite (deux au maximum) en contrepartie d'une cotisation forfaitaire.

H.2. Evaluation du stage par le stagiaire

Vous devez évaluer votre organisme d'accueil ; vous serez contacté ultérieurement pour remplir un questionnaire en ligne.

H.3. Rapport de stage

Les stages donnent lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Le rapport peut être rédigé en français ou en anglais, notamment lorsque les stages sont effectués dans un pays étranger non francophone, ou lorsque la langue de l'entreprise d'accueil n'est pas le français. Dans le cas où le rapport est rédigé en anglais, l'élève devra fournir un résumé de 10 pages en français.

H.3.1 Cycle préparatoire intégré aux Ecoles d'Ingénieur - PEIPA 2^{ème} année

Date limite de dépôt des rapports : 1 juin 2022 (les étudiants en PEIPA2 20/21 ont été exemptés de stage).

Consignes de rédaction du rapport :

Le document de 15 pages maximum doit comprendre tous les éléments suivants :

- Table des matières
- Liste des figures, des tableaux, des références bibliographiques
- Un plan cohérent :
 - Introduction
 - Présentation de l'entreprise ou de l'association :
 - Domaine d'activité
 - Structure organisationnelle
 - Métiers présents
 - Votre travail et sa place dans l'entreprise : description et analyse
 - Conclusion
- Tous les tableaux et figures portent un numéro, un titre et sont cités dans le document
- Une page de garde selon le modèle fourni.
- Une quatrième de couverture comportant : le nom de l'étudiant, le titre, un résumé de 8 lignes maximum et 5 mots-clefs.
- Les pages doivent être numérotées
- La police de caractère à utiliser : Arial
- La taille de la police : 12
- Le rapport ne peut être fourni **qu'après validation par l'entreprise d'accueil.**

H.3.2 Cycle préparatoire intégré aux Ecoles d'Ingénieur - PEIPC

Date limite de dépôt des rapports : 1^{er} juillet 2021

Consignes de rédaction du rapport : 3-5 pages - recherche du stage, description de l'entreprise, description des tâches et bilan personnel.

H.3.3 Cycle ingénieur – années 3

Les dates limites et consignes sont à voir avec le responsable des stages.

H.3.4 Cycle ingénieur – années 4 et années 5

- **Dates limites de dépôt des rapports :** à voir avec chaque responsable de stages.

Pour déposer son rapport nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de l'école Polytech Grenoble, rubrique « Entreprises », sous-rubrique « Conventions et rapports ».

Les rapports de stage qui sont classés confidentiels ne doivent pas être déposés sur le site web, **seul un mini-rapport non confidentiel sera à déposer** après validation de l'entreprise (description de l'entreprise...). Une version papier du rapport de stage sera transmise **directement** au tuteur universitaire si celui-ci vous le demande.

Les accords de confidentialité sont rédigés par l'entreprise pour signature de l'étudiant et de l'école.

- **Consignes de rédaction du rapport :** Les consignes sont à voir avec chaque responsable de stages.

H.4. Soutenances

Les soutenances sont organisées sur 2 jours pour l'ensemble des spécialités de l'école. Elles auront lieu aux dates ci-dessous :

GGC 3 : 5 et 6 juillet 2021

Années 4 : 30 et 31 août 2021 (en l'exception de de GGC 4 : 25 et 26 août 2021)

Années 5 : 13 et 14 septembre 2021



Déroulement de la soutenance : *Les consignes sont à voir avec chaque responsable de stages.*

H.4.1. Soutenances anticipées :

Si vous partez au semestre 9 à l'étranger, vous devez soutenir par anticipation. Vous devez organiser votre soutenance avec votre responsable des stages.

H.4.2. Visioconférences :

Il est possible d'organiser votre soutenance par visioconférence. Dans ce cas, il est de votre responsabilité de mettre en place la solution technique qui conviendra à votre entreprise.



I Questions diverses

I.1. Est-il possible de faire un VIE à la place d'un stage ?

Seuls des VIE de 6 mois seront acceptés.

L'école ne prendra aucun engagement vis-à-vis de l'entreprise quant à la diplomation future de l'étudiant. L'entreprise s'engage par le biais d'une attestation à signer les obligations pédagogiques à respecter (rapports, soutenances...)

I.2. Est-il possible de faire un stage en laboratoire ?

Extrait des recommandations de la CTI :

Afin de permettre l'acquisition d'une bonne connaissance du milieu professionnel de la recherche, des séjours des élèves dans des laboratoires sont souhaitables. Néanmoins les séjours dans les laboratoires situés dans l'établissement, du fait qu'ils s'effectuent dans un milieu trop proche de la formation, doivent rester peu fréquents.

Lorsque le projet professionnel de l'élève ingénieur a une composante recherche affirmée, un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines.

I.3. Les associations doivent-elles gratifier les stagiaires ?

Les associations dont le siège social est en France, sont soumises au même décret que les entreprises publiques et privées quel que soit le lieu de la mission.

I.4. Est-il possible de faire son stage sous contrat de travail ?

Tous les stages obligatoires relèvent d'une convention de stage (sauf cas exceptionnel à l'étranger). Exceptionnellement, un CDD peut être effectué. **Pour pouvoir être validé par l'école, un contrat pédagogique particulier devra obligatoirement être signé entre l'entreprise d'accueil, l'école et l'élève. Ce contrat engage l'entreprise vis-à-vis de l'école à respecter les obligations pédagogiques nécessaires à la validation d'un stage. Aucune exception ne sera tolérée.**

⚠ Même dans ce cas, la saisie dans PStage des informations est obligatoire.